



# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 AVRIL 2010

**Présents** : MM. APPERCEL Luc, EROYAN Daniel, JAFFRE Bernard, DUBOST Jean-Pierre, BERTRAND Yves, JAFFRE Renée, BERTRAND Pascale, DUCROZET Evelyne, BAGOT Arielle, FRANCELIN Gérard, JAMBON Martine, SERTHELON Murielle.

**Absent excusé** :

**Absent** :

- **Point à rajouter à l'ordre du jour : révision simplifiée du P.L.U..**
- Le Conseil Municipal approuve **le compte rendu de la précédente réunion du 01 mars.**
- **Urbanisme** :
  - . Le Conseil Municipal prend connaissance des **demandes déposées depuis la dernière réunion.**
  - . **Révision simplifiée du P.L.U.** : Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la révision simplifiée du PLU (concerne un emplacement réservé).
- **Point sur l'avancement des travaux de la nouvelle mairie** :

A ce jour l'avancement du chantier est conforme aux prévisions.  
La consultation pour l'acquisition du mobilier a été publiée.
- **Finances** :

**Le responsable de la commission finances présente les différents documents budgétaires** : Compte Administratif 2009, compte de gestion 2009 et budget 2010 pour la Commune ainsi que le Compte Administratif 2009, compte de gestion 2009 et budget 2010 pour le Service Assainissement.

. Comme le prévoit la Législation et afin de respecter la procédure, les comptes administratifs sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal en dehors de la présence de Monsieur le Maire qui n'assiste donc pas au vote. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2009 de la Commune** dont les principaux postes sont :

#### **Fonctionnement** :

Dépenses : charges à caractère général : 176 551,00 €, charges de personnel : 198 015,38 €, autres charges de gestion courante : 244 664,59 €, charges financières : 15 348,05 €, charges exceptionnelles : 19,76 €, opérations d'ordre entre section : 6 835,33 €

Recettes : atténuation de charges : 34 969,66 €, produits des services : 5 253,03 €, impôts et taxes : 505 451,07 €, dotations et participations : 215 272,91 €, autres produits de gestion courante : 28 767,68 €, produits exceptionnels : 305,00 €

**Investissement :**

Dépenses : remboursement d'emprunts : 75 835,57 €, équipement : 39 162,49 €, terrain : 215 755,40 €, mairie : 226 119,09 €

Recettes : FCTVA : 17 403,81 €, T.L.E. : 14 425,00 €, opérations d'ordre entre section : 6 8335,33 €.

. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2009 de la Commune** dressé par Monsieur le Trésorier.

. Le **Conseil Municipal** statuant sur l'excédent de fonctionnement **décide, à l'unanimité, d'affecter une somme de 243 553 € à l'investissement.**

. Le **Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition** qui sont les suivants :

Taxe d'habitation : 17,81 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,34 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,06 %.

. **Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions aux associations** comme suit : ADAVEM : 65 €, Croix Rouge française : 65 €, Délégation Départementale de l'Education Nationale : 65 €, Ecole de Musique de St Etienne des Oullières : 65 €, Prévention routière : 65 €, Amicale AC et AFN : 103 €, Comité des Fêtes : 103 €, EOCS : 103 €, Le Temps de Vivre : 103 €, Société Communale de Chasse : 103 €, U.S. Boules de Charentay : 103 €, Cantine : 103 €, TCO : 103 €, Sou des Ecoles : 103 €, Les enfants SAGES : 103 €, SPA : 292 €, ADMR : 292 €, Coopérative Scolaire Primaire : 696 €, Fanfare de Saint Lager : 505 €, Les Amis de Charentay : 900 €.

. **Le Conseil Municipal fixe le tarif des concessions au cimetière** comme suit : concessions à 30 ans : 78,00 € le m<sup>2</sup>, concessions à 50 ans : 135,00 € le m<sup>2</sup>.

. **Le Conseil Municipal fixe le tarif des cases de columbarium** comme suit : 10 ans : 582,00 €.

. **Le Conseil Municipal approuve le budget 2010 à l'unanimité.**

La section de fonctionnement du budget s'équilibre à 992 236 € et la section d'investissement à 988 783 € après reprise des restes à réaliser. Les principaux postes sont :

**Fonctionnement :**

Dépenses : charges à caractère général : 338 291 €, charges de personnel : 248 782 €, autres charges de gestion courante : 265 115 €, charges financières : 29 962 €, charges exceptionnelles : 200 €, dotation aux amortissements : 5 886 € ;

Recettes : produits des services : 3 850 €, impôts et taxes : 494 254 €, dotations et participations : 206 306 €, autres produits de gestion courante : 26 000 €, atténuations de charges : 33 100 €.

**Investissement :**

Dépenses : Remboursement d'emprunts : 88 783 €, équipement : 109 000 €, mairie : 791 000 € ;

Recettes : FCTVA : 41 038 €, TLE : 12 000 €, subventions : 407 450 €, amortissement des immobilisations : 5 886 €.

Comme le prévoit la Législation et afin de respecter la procédure, les comptes administratifs sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal en dehors de la présence de Monsieur le Maire qui n'assiste donc pas au vote. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le C.A. 2009 Assainissement** dont les principaux postes sont :

**Exploitation :**

Dépenses : charges à caractère général : 13 482,72 €, charges de personnel : 8 748,45 €, dotation aux amortissements : 19 170,80 €

Recettes : vente prestations services : 37 524,26 €, subvention d'exploitation : 11 006,58 €, autres produits de gestion courante : 5 031,16 €, opérations d'ordre entre section : 700,00 €

**Investissement :**

Dépenses : opérations d'ordre entre section : 700,00 €

Recettes : FCTVA : 1 849,90 €, amortissements des immobilisations : 19 170,80 €.

. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009 Assainissement** dressé par Monsieur le Trésorier.

. **Le Conseil Municipal** statuant sur l'excédent d'exploitation **décide de ne rien affecter à l'investissement.**

. **Le Conseil Municipal fixe la redevance assainissement 2010** comme suit : prime fixe : 34,54 € par an, prime au m<sup>3</sup> : 1,10 € par m<sup>3</sup>, participation pour les cuvages : 1,10 € par hl.

. **Le Conseil Municipal approuve le budget Assainissement 2010 à l'unanimité.**

La section d'exploitation s'équilibre à 72 741 € et celle d'investissement à 1 307 091 €. Les principaux postes sont :

**Exploitation :**

Dépenses : charges à caractère général : 50 728 €, charges personnel : 9 940 €, dotation aux amortissements : 12 073 € ;

Recettes : ventes prestations de service : 44 512 €, subvention d'exploitation : 3 500 €, autres produits gestion courante : 4 116 €, opération d'ordre entre section : 1 €

**Investissement :**

Dépenses : travaux : 44 390 €, nouvelle station d'épuration : 1 262 700 €

Recettes : amortissement des immobilisations : 12 073 €, subvention : 228 000 €, emprunt : 972 000 €.

- **Bail commercial salon de coiffure :**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement du bail commercial. L'évolution du loyer restera conforme à l'évolution de l'indice de référence, et le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

- **Logement bâtiment mairie :**

Le Conseil Municipal décide de réviser le loyer suite à la suppression du garage et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

- **Produit des amendes de police :**

Le Conseil Municipal sollicite à ce titre une subvention pour la mise en place de barrières et plots afin de sécuriser le passage des piétons.

- **Voirie :**  
Un aménagement pour ralentir la circulation au carrefour de la Croix des Roullières est prévu dans le cadre de la dotation cantonale du Département.
- **Nouvelle station d'épuration :**  
Un compte rendu de la réunion tenue avec Epteau et le service de la Police de l'eau est fait.
- **Convention avec la Chambre d'Agriculture relative au recyclage des boues de la station d'épuration :**  
Le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de cette convention.
- **Dotation cantonale pour les associations :**  
Le Conseil Municipal choisit l'association les Enfants SAGES pour l'attribution de cette aide de 300 €.
- **Charte de Fontevraud :**  
Le Conseil Municipal confirme son refus d'adhérer à la charte de Fontevraud par un vote à bulletin secret (3 oui, 7 non, 2 blanc).
- **Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône :**
  - . **La C.C.B.V.S. a décidé d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 4%).**
  - . Un **compte rendu des réunions** des commissions intercommunales et des syndicats a été fait.
- **Halte garderie d'Odenas :**  
Le Conseil Municipal décide de revoir sa participation après échéance de l'actuel contrat.
- Le Conseil Municipal prend connaissance des **différents moyens pour l'utilisation des « énergies renouvelables »**.
- Le Conseil Municipal sollicite du Département une **subvention pour la construction mairie et abords – tranche 2010**.
- **Demande de l'association du Colombier Beaujolais pour obtenir un nouveau local pour la pratique de ses activités :**  
Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de l'association « Le Colombier Beaujolais ». Une solution reste à trouver.
- Le Conseil Municipal prend connaissance de la **demande des riverains de l'allée de la Verpillère** pour l'installation d'un point d'éclairage public. Un inventaire des points lumineux à installer dans les différents hameaux et quartiers sera fait afin de définir une politique globale d'installation cohérente.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de **la présentation au public de l'école numérique rurale** le samedi 29 mai 2010.
- Le Conseil Municipal prend connaissance de la **demande faite par les jeunes agriculteurs** à l'occasion du concours de labour à Corcelles, et note que la commune y participe par l'intermédiaire de la C.C.B.V.S. qui subventionne déjà cette manifestation.

Charentay, le 16 avril 2010  
Le Maire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Appercel', written over a horizontal line.

**Luc APPERCEL.**